Image not found or type unknown

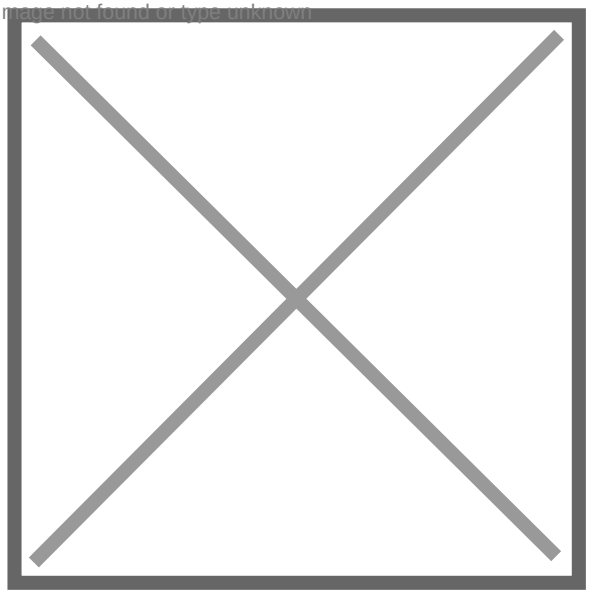

Le syndic réclame des frais d'assignation de son avocat

Par **pfqe_old**, le **16/12/2009** à **14:06**

Bonjour,

Suite à des impayés, à l'assemblée générale de copropriété de juillet 2009, et malgré notre engagement de tout régler à fin septembre, le syndic a entrepris une action d'assignation à notre encontre via son avocat.

Cette action a été annulée puisque nous avons honoré notre engagement et réglé l'ensemble des charges dues à fin septembre.

Le syndic nous réclame aujourd'hui l'ensemble des frais de procédure d'assignation facturé par son avocat d'environ 650€, alors que nous n'avions reçu aucun courrier à ce sujet entre juillet et septembre, et qu'ils ont fait fi de notre engagement.

Cette somme n'est-elle pas à la charge du syndic ou de l'ensemble de la copro ?

Que faire aujourd'hui, alors qu'ils se refusent à annuler ces frais ou à les répartir (suite à l'envoi de 2 lettres recommandées), et qu'ils n'ont pas répondu à la dernière lettre recommandée ?

Dois-je passer par un avocat ?

Combien cela va-t-il nous coûter ?

Comment trouver un avocat sérieux et efficace ?

Merci de votre réponse.

Bien cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés